

Estimation non contractuelle pour la réalisation d'un branchement d'eau potable

Vous allez faire construire votre maison et vous souhaitez la mise en service de l'eau

Pour que l'eau arrive jusqu'à votre robinet, les équipes d'Eau publique du Grand Lyon réalisent le raccordement sur le réseau public de distribution d'eau potable de votre habitation.

Une fois le branchement réalisé, il est de votre responsabilité de procéder au raccordement de votre habitation jusqu'au compteur d'eau. Cette démarche est indispensable pour la mise en service de l'eau à votre domicile.

Le coût estimatif d'un branchement au réseau de distribution d'eau est compris entre 3000 € et 4000 € TTC.
pour un branchement particulier de diamètre 20 et de longueur inférieur à 5m.
Y compris réfection définitive réalisée par les services de la voirie communautaire.

Eau publique du Grand Lyon peut se charger de réaliser votre branchement

Nos équipes s'occupent de vos travaux.

- La pose de canalisation en domaine public
- Le terrassement et la remise en état des sols
- La mise en sécurité du chantier

Nous fournissons l'ensemble des matériaux.

- La canalisation située en domaine public
- Le compteur d'eau
- La borne façade ou le regard (destiné à accueillir et protéger le compteur d'eau) le plus adapté à votre terrain et aux conditions climatiques

- Le module de télé-relevé (dans les communes qui en ont fait le choix).

Nous nous chargeons des autorisations de travaux.

- Déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) auprès des exploitants de réseaux (électricité, gaz, téléphone...)
- Autorisations de voirie et les arrêtés de circulation auprès des collectivités publiques

Pour obtenir un devis précis, demandez-le en ligne en vous connectant sur www.eaudugrandlyon.com et joignez à votre demande les documents suivants :

- La copie du permis de construire
- Le plan de situation de la parcelle dans votre commune
- Le plan parcellaire en cas de lotissement
- Le plan masse de votre terrain en y indiquant l'emplacement souhaité de votre compteur, du branchement en eau et de votre habitation
- Une attestation de TVA réduite que vous pouvez télécharger sur www.impots.gouv.fr

